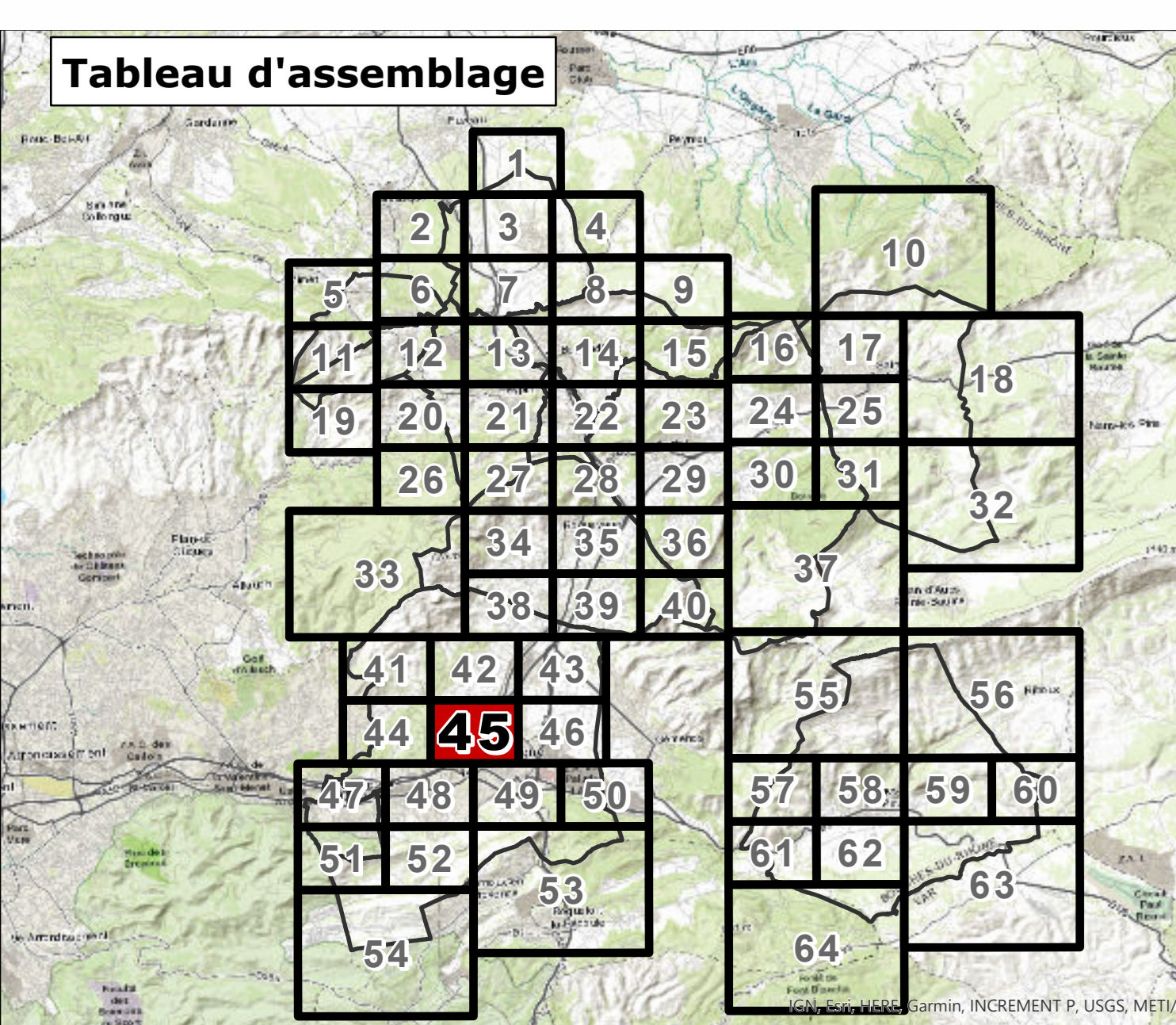
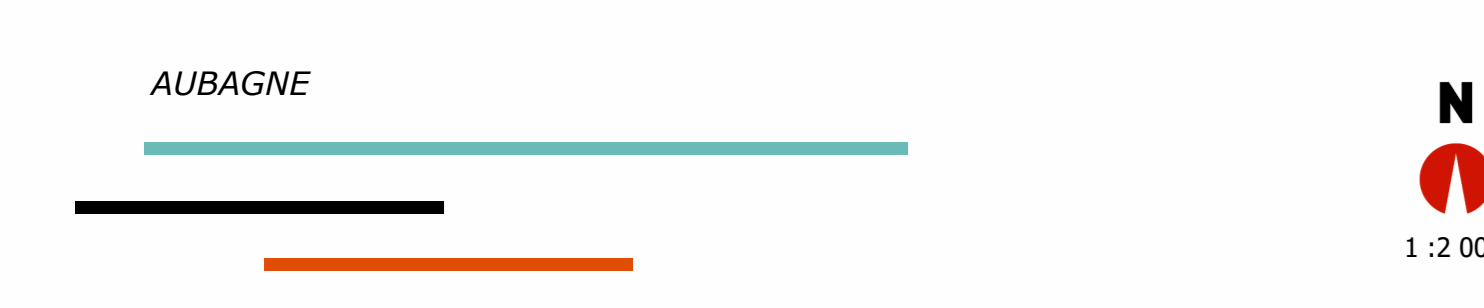


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
45

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

URBANISME
Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune, d'Arrol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI
EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescriptions simples
- Alta table - Prescriptions verticales
- Alta fort - Zone inconstructible
- Alta fort - Zone inconstructible

MODELISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires
ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de picote 1 (P1)
- 25 de picote 2 (P2)
- 25 de picote 3 (P3)

Fond de Plan

- Panneaux
- Élément de repère
- Bât dur
- Bât léger
- Panneau ou Plan d'eau
- Croisement

